



PRÉFET DE  
SAÔNE-ET-LOIRE



# Habiter mieux

## un programme de lutte contre la précarité énergétique



### DOSSIER DE PRESSE

**16 septembre 2013**

Sommaire

Communiqué de presse

Lutter contre la précarité énergétique : une priorité du Gouvernement

La DDT, délégation locale de l'ANAH au cœur du dispositif

Un partenariat élargi au travers des CLE

Renforcement des aides de l'ANAH

Montant de l'aide

Visite d'un logement témoin – réhabilitation HABITER MIEUX

Annexe : plaquette « HABITER MIEUX »



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## « HABITEZ MIEUX » UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE PROPOSANT DES AIDES EXCEPTIONNELLES

Visite d'un logement témoin réhabilité à Igé, le 16 septembre 2013

Fabien Sudry, préfet de Saône-et-Loire, visitera le 16 septembre, à 16h30, en présence de Dominique Lotte, vice-président du Département en charge du logement et de l'habitat, de la ville et de l'aménagement du territoire, le logement témoin de propriétaires à Igé ayant bénéficié de l'aide HABITER MIEUX de lutte contre la précarité énergétique leur permettant une réduction de la consommation énergétique estimée à 40 %.

La lutte contre la précarité énergétique est une priorité nationale réaffirmée par le Président de la République le 21 mars dernier lors de la présentation du programme d'investissement pour le logement. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juin, le programme HABITER MIEUX, géré par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), s'accélère et se renforce autour de ces trois objectifs au service d'une action plus ambitieuse tournée vers les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs :

- davantage de propriétaires occupants éligibles aux aides,
- augmentation des subventions pour les propriétaires les plus modestes,
- ouverture du dispositif aux propriétaires bailleurs.

L'augmentation des subventions mises en place depuis le 1<sup>er</sup> juin a permis au ménage qui propose son logement à la visite de bénéficier d'**aides en hausse de 50 % par rapport au régime d'aide précédent**. Le total des aides versées atteint plus de 70 % du coût des travaux.

Depuis 2011, **400 dossiers** ont déjà été financés en Saône-et-Loire dans le cadre du programme HABITER MIEUX grâce à l'investissement des 27 partenaires qui participent au repérage et au financement. Désormais, ces 400 dossiers constituent un objectif annuel.

Sachant qu'en Saône-et-Loire **près d'un propriétaire sur deux est concerné par les nouvelles mesures d'aides** à la rénovation énergétique, les médias locaux sont invités à participer à cette visite afin de relayer l'information auprès du public.



### Contact :

– service départemental de la communication interministérielle (SDCI)

Tél. 03 85 21 81 59 / 80 64

[sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr)

[regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr)

– direction départementale des territoires (DDT)

cabinet de direction – Communication Tél. 03 85 21 28 58

[annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr)



# Lutter contre la précarité énergétique : une priorité pour le Gouvernement

Pour plus de 3 millions et demi des ménages français, l'énergie représente plus de 10 % des dépenses chaque mois. Dans un cas sur cinq, les ménages sont amenés à limiter leur consommation de chauffage en raison de son coût.

## ■ Renforcement des aides financières pour mieux lutter contre la précarité énergétique

Pour aider les ménages modestes à réduire durablement leur facture de chauffage, le Gouvernement a engagé en janvier 2010 un plan national de lutte contre la précarité énergétique, qui permet de financer les travaux des propriétaires occupants modestes.

Ce plan se traduit par la mise en place d'un « fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés » géré par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Dans ce cadre, le Gouvernement a créé un programme « **Habiter mieux** » pour les ménages modestes, doté de 1,5 milliard d'euros (500 M€ des « investissements d'avenir », 750 M€ de l'ANAH, 250 M€ des énergéticiens via les certificats d'économie d'énergie).

Dans le cadre du « programme d'investissement pour le logement » annoncé par le Président de la République le 21 mars 2013, les aides à la rénovation thermique ont été renforcées.

Elles visent à permettre la rénovation de 500 000 logements d'ici à 2017.

## Les nouvelles mesures applicables au 1<sup>er</sup> juin 2013

- Des subventions de l'ANAH passées à 50 % pour les ménages les plus modestes
- Une prime d'État augmentée de 1 400 € pour atteindre un montant de 3500 € par dossier
- Des plafonds de ressources rehaussés permettant désormais à un ménage sur deux d'être éligible en Saône-et-Loire
- L'ouverture du programme « Habiter mieux » aux bailleurs pour que les locataires puissent bénéficier d'une réduction de leur facture énergétique
- La création d'une prime de 1 350 € destinée aux classes moyennes (revenus supérieurs aux plafonds de l'ANAH)



# La DDT, délégation locale de l'ANAH au cœur du dispositif

## ■ La gestion du programme « Habiter mieux »

Ce programme géré par l'ANAH et doté d'1,5 milliard d'euros dont 500 millions d'euros issus des investissements d'avenir, vise à aider les propriétaires occupants aux revenus modestes en situation de précarité énergétique. 300 000 propriétaires se verront ainsi proposer une aide pour financer leurs travaux de rénovation thermique pour un gain énergétique d'au moins 25 %.

La totalité des départements s'est engagée dans ce programme qui permet de diminuer de façon significative les factures d'énergie des logements et réduire l'impact sur l'environnement.

## ■ Le programme « Habiter mieux »

La précarité énergétique concerne des ménages français aux revenus souvent très modestes. Ils consacrent plus de 10 % de leurs ressources à payer leur facture d'énergie ou rencontrent des difficultés pour se chauffer. 87 % de ces ménages résident dans le parc privé, 62 % d'entre eux sont des propriétaires occupants.

Pour répondre à cet enjeu social et sanitaire, l'État et l'ANAH ont mis en œuvre le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements « Habiter mieux ».

## ■ « Habiter mieux », c'est quoi ?

Habiter mieux est l'un des programmes retenus au titre des investissements d'avenir et confiés par l'État à l'ANAH. Cette démarche ambitieuse vise à aider 300 000 propriétaires occupants sous conditions de ressources, à améliorer la performance énergétique de leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Jusqu'en 2017, l'État va investir 500 millions d'euros et l'ANAH 750 millions d'euros pour contribuer à la rénovation thermique des logements les plus consommateurs en énergie.

« Habiter mieux », c'est :

- **une aide financière nouvelle**
- **un accompagnement personnalisé** par un organisme indépendant pour réaliser les travaux de rénovation thermique les plus efficaces et ainsi diminuer la consommation d'énergie de 25 %.

### Aides financières Saône-et-Loire

Ex : Secteur CAMVAL

Une subvention de l'ANAH de  
35 % ou 50 % du montant HT des  
travaux

+

Une aide forfaitaire de l'État de  
3 500€

+

Une aide du département de 500 €

+

Une aide du SYDESL de 500 €  
dans les communes de moins de  
5 000 habitants

+

Une aide de la CAMVAL de 400 €

Des prêts Missions Sociales sans  
intérêt peuvent également être  
consentis.



# Un partenariat élargi au travers des CLE (contrats locaux d'engagement)

## ■ Un enjeu social et sanitaire

Le programme national « Habiter mieux » d'aide à la rénovation thermique des logements, répond à un enjeu social et sanitaire déterminant.

Ainsi, aux côtés de l'État et de l'ANAH, de nombreux partenaires se sont déjà engagés dans ce programme.

## ■ La Saône-et-Loire, 3<sup>ème</sup> département à disposer d'un CLE

Avec la signature, le 4 février 2011, d'un premier contrat local d'engagement (CLE) contre la précarité énergétique, la Saône-et-Loire fait partie des territoires précurseurs en matière de réduction des charges des propriétaires occupants modestes.

À l'initiative du préfet, représentant l'État et l'ANAH, cette démarche (utilisant le fond des investissements d'avenir financé grâce au « Grand emprunt ») a reçu l'adhésion du Département, du Grand Chalon et de la CAF qui ont été les premiers à s'engager, rejoints par la MSA, Procivis et la CARSAT (caisse d'assurance retraite) de Bourgogne/ Franche-Comté.

Ce premier cercle s'est depuis élargi puisque le programme compte désormais, outre l'État et l'ANAH, 27 partenaires, permettant ainsi d'offrir aux publics concernés des outils pour investir dans la rénovation thermique de leur logement grâce à une assistance technique, financière et sociale (aide au montage du dossier) ainsi qu'à des appuis financiers (subventions et prêts aidés).

En articulation avec les initiatives locales et dispositifs existants ou projetés, le contrat local d'engagement vise à **accélérer significativement l'amélioration thermique du parc de logements privés du département de Saône-et-Loire**, grâce à :

- un repérage et un accompagnement de qualité des propriétaires occupants modestes en situation de précarité énergétique, par la mobilisation d'équipes d'ingénierie spécialisées et un meilleur ciblage sur les travaux les plus efficaces en termes d'amélioration de la performance énergétique,
- une augmentation du soutien financier aux ménages propriétaires, notamment par le versement de l'aide forfaitaire de solidarité écologique.



# Un partenariat élargi au travers des CLE (contrats locaux d'engagement)

## Le réseau des partenaires « Habiter mieux » en Saône-et-Loire

L'État	L'ANAH	Le Département
La CAF	La MSA	Le Grand Chalon
La Caisse d'assurance retraite	Procivis	La communauté urbaine Creusot Montceau
L'ADIL	Le CAUE - Espace Info Énergie	La communauté de communes Digoin Val de Loire
EDF	GDF SUEZ	La communauté de communes de Matour et sa région
La FFB-TP 71	La CAPEB	La communauté de communes Mâconnais-Charolais
La communauté de communes Arroux-Mesvrin	La communauté de communes du Clunisois	La communauté de communes de Chauffailles
La ville de Mâcon	La communauté de communes du pays de Gueugnon	La communauté d'agglomération du Mâconnais Val de Bourgogne
La communauté de communes de Marcigny	La communauté de communes de Semur-en-Brionnais	Le SYDESL
La communauté de communes du Sud de la côte chalonnaise	La communauté de communes entre Somme et Loire	



# Renforcement des aides de l'ANAH

## ■ Pour les propriétaires occupants

une aide aux travaux d'économie d'énergie :

- **50 %** du montant HT des travaux plafonnés à 20 000 €, pour les **ménages très modestes**. Par exemple, pour un couple, le revenu fiscal de référence éligible, à ne pas dépasser, est de 20 728 euros,
- **35 %** du montant HT des travaux plafonnés à 20 000 €, pour les **ménages modestes** « nouvelle catégorie ». Par exemple, pour un couple, le revenu fiscal de référence à ne pas dépasser, est de 26 573 euros,

à laquelle s'ajoute

une aide de solidarité écologique de 3 500 €, financée par les « investissements d'avenir » de l'Etat.

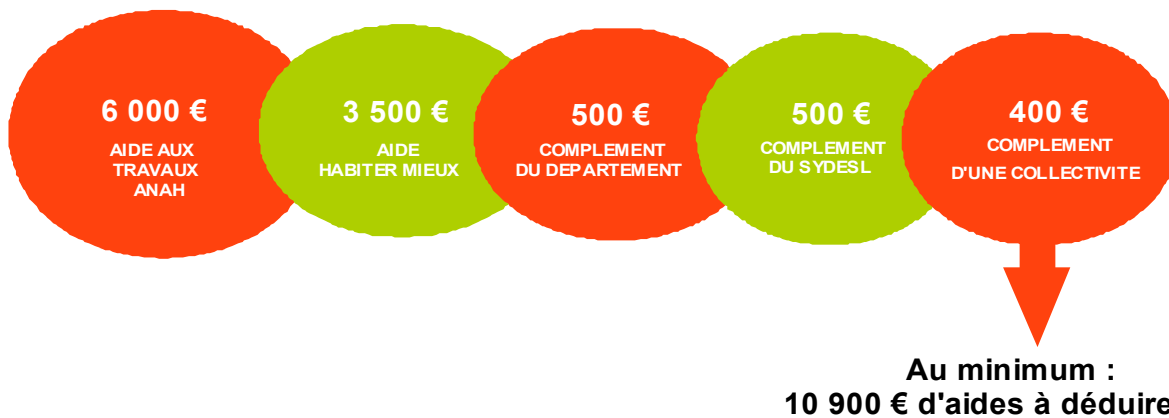
## ■ Pour les propriétaires bailleurs

Création d'une aide destinée aux propriétaires bailleurs de logements locatifs privés qui souhaitent en améliorer la performance énergétique. Aide de **25 %** du montant HT des travaux (plafonnés à 750 € par m<sup>2</sup> dans la limite de 80 m<sup>2</sup>) pour les travaux permettant un **gain énergétique d'au moins 35 %** et l'évolution vers la classe D après travaux.



# Montant de l'aide

De quel montant d'aides peut bénéficier un ménage très modeste pour un projet de travaux de 12 000 euros ?



- Subventions CARSAT
- Participation frais d'AMO
- Prêts ou Avances PROCIVIS

**Contact local  
en Saône-et-Loire**

**DDT – Bruno Nouveau**  
37 boulevard Henri Dunant CS 80140 71040 MACON  
CEDEX 9 - Tél : 03 85 21 28 00 - Fax : 03 85 38 01 55

Horaires d'ouvertures / accueil téléphonique  
Du lundi au vendredi : 9h00 - 11h30





# Visite d'un logement témoin

## Réhabilitation « Habitez-mieux »

### ■ Adresse du logement

833 route d'Azé, Le Martoret 71960 Igé

Stationnement obligatoire place du Martoret

### ■ Caractéristiques du ménage

Ménage de 3 personnes, aux ressources très modestes (plafonds de ressources très modestes de l'Anah : 24 930 € pour 3 personnes depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013), propriétaire occupant du logement.

### ■ Caractéristiques du logement

Maison individuelle de 107 m<sup>2</sup> construite en 1928.

Dépense d'énergie annuelle : 3 180€, soit plus de 10% du revenu disponible (situation de précarité énergétique caractérisée).

### ■ Programme de travaux

Installation d'une chaudière à bois performante, isolation des combles et mise en place d'une VMC.

### ■ Plan de financement

Coût des travaux :	20 281 € TTC
Coût conseil technique :	748 €

**Coût total : 21 030 €**

Subvention travaux de l'ANAH :	9 478 €
Aide de solidarité écologique (Etat) :	3 500 €
Participation aux frais d'AMO (ANAH) :	550 €
Aide du département :	500 €
Aide de la CAMVAL :	400 €
Aide du SYDESL :	500 €

**Total subvention et aides**  
**14 928 €, soit 71 %**  
**dont 64 % par l'État et l'ANAH**

### ■ Gain énergétique

Etiquette énergie G avant travaux (516 Kwh/m<sup>2</sup>/an)  
Etiquette énergie E après travaux (308 Kwh/m<sup>2</sup>/an)

**Gain énergétique de**  
**40 %**